



Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 642
- Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644 afin de créer les nouvelles zones 357-1 et 391 et d'agrandir la zone 215

Le premier projet de règlement modifie le plan d'urbanisme numéro 642. Il a pour objet d'effectuer une modification mineure aux délimitations de la zone de réserve située au nord-ouest du secteur du village de la Municipalité. Puis, il a également pour objet de permettre l'expansion de l'affectation commerciale jusqu'à la limite est du lot 3 673 406, afin de permettre l'autorisation de commerces et services de faible incidence sur ledit lot, au détriment de l'affectation résidentielle. En parallèle, cela va permettre l'agrandissement de la zone 215, une zone à dominante commerciale, au détriment de la zone 217, une zone à dominante résidentielle.

Le deuxième projet de règlement modifie le règlement de zonage numéro 644. Il a pour objet de créer les nouvelles zones 357-1 et 391, zones bien précises qui pourront faire l'objet de demandes pour autoriser la construction d'habitations de 3 ou 4 logements dans de nouveaux développements domiciliaires. Aussi, il a pour objet d'agrandir la zone 215 afin de permettre l'autorisation de commerces et services de faible incidence sur le lot 3 673 406.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 mars 2023 à 19 heures au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, au cours de cette assemblée, les projets de règlements seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront être entendus.

Les projets de règlements contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les projets de règlements et la cartographie peuvent être consultés au bureau de la Municipalité, durant les heures d'ouverture.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, le 7 février 2023.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier